

nécessaires et se contenter strictement d'administrer la chose publique.

Je suis chagrin de constater que dans le discours du trône, on ne fait nulle mention que le Gouvernement ait l'intention de diminuer les dépenses au strict nécessaire.

J'ai moi-même occupé les banquettes ministérielles, et je sais combien les ministres sont importunés lorsqu'il s'agit de ces sortes de dépenses,—bureaux de postes, bureaux de poste auxiliaires, salles d'exercice, arsenaux et le reste. Chaque député est désireux d'obtenir des faveurs de cette nature pour le comté qu'il représente.

En temps de paix, je le répète, on peut tolérer des dépenses de cette nature, mais en temps de guerre, c'est notre devoir de prêcher la nécessité de l'économie au peuple canadien, non seulement dans le service public, mais aussi en ce qui a trait aux dépenses domestiques. Sur ce point là, nous pourrions très bien suivre l'exemple des autorités de la Grande-Bretagne, qui n'ont jamais cessé depuis le début de la guerre de prêcher au peuple anglais la nécessité de retrancher tout luxe et de s'en tenir aux dépenses strictement nécessaires, aussi longtemps que sévira la guerre actuelle. C'est là l'un des sacrifices auxquels il est de notre devoir de consentir, si nous voulons atteindre le but louable que nous nous sommes fixé. Il n'est pas encore trop tard pour cela, et lorsque mon honorable ami nous soumettra les crédits, cette année, nous constaterons, j'ose l'espérer, qu'il nous a préparé une agréable surprise.

J'ai été également désappointé lorsque j'ai constaté que le discours du trône ne faisait nullement mention d'une transaction qui s'est effectuée durant la vacance parlementaire, une transaction sortant de l'ordinaire, et qui justement à cause de l'irrégularité dont elle est frappée, aurait dû, il me semble, être signalée à l'attention de cette Chambre. Je veux parler de l'incident qui s'est produit le 27 novembre dernier, alors que le Gouvernement a par force pris possession, par vente forcée, de tout le blé qui se trouvait alors entreposé dans les élévateurs situés à la tête du lac Supérieur et à l'est de ce dernier endroit. En temps de guerre, le Gouvernement a le droit d'exercer un tel pouvoir extraordinaire pour les fins militaires. En France, si je ne fais pas erreur,—mais certainement en France, sinon ailleurs,—le Gouvernement a exercé cette prérogative depuis le commencement de la présente guerre. Mais chaque fois que l'on a eu recours à l'exercice de ce pouvoir anormal, on l'a

toujours fait dans le seul but, là où s'accusait la rareté d'une chose nécessaire à la vie, de conserver ces aliments pour le peuple du pays et afin de prévenir son exportation à l'étranger et par là même d'empêcher la hausse des prix. Mais dans le cas actuel ce n'est pas là la raison qui a fait agir le Gouvernement. Lorsque le Gouvernement a accaparé le blé entreposé dans les élévateurs situés à la tête du lac Supérieur, soit quelque 17,000,000 de minots il n'a pas pris cette mesure à cause de la rareté de cette denrée.

Selon que le déclare le discours du trône, jamais nous n'avons eu une aussi bonne récolte que celle de l'année dernière. On nous apprend, et avec raison, que la récolte du blé, l'année dernière, s'est élevée à 330,000,000 de minots. Sur ces 330,000,000 de minots de blé, le Gouvernement a eu recours à cette mesure extraordinaire de réquisitionner 17,000,000 de minots. Et dans quel but? Deux jours plus tard, on nous a donné les raisons de cette façon d'agir.

La réquisition eût lieu le 27 novembre, et le 29 du même mois, tous les journaux du pays publiaient l'avis suivant:

Déclaration officielle du Gouvernement.

Ottawa, 28 novembre.—Le Gouvernement a publié, ce soir, la déclaration suivante:

"La phénoménale récolte de blé dans l'Ouest canadien fait retomber sur le Gouvernement le devoir de fournir toute l'assistance possible afin de faire parvenir ce produit sur le marché. On sait que les approvisionnements de blé sont abondants dans le monde entier; il est donc de la plus haute importance de profiter de chaque occasion qui se présente afin de disposer de notre récolte. Depuis plusieurs mois le Gouvernement est en pourparlers avec les autorités britanniques afin de se procurer des commandes de la part du Royaume-Uni et des gouvernements des nations alliées de façon à ce que le surplus de notre blé canadien serve à la consommation des peuples de ces pays. Le résultat de ces démarches, c'est que le gouvernement britannique a demandé au Gouvernement du Canada de lui procurer d'ici à quelque temps un fort approvisionnement de blé canadien n° 2 et n° 3."

On a donc avancé la raison que le Gouvernement en a agi ainsi à la demande des autorités britanniques. Or, le jour suivant, chose étrange, n'est-ce pas, les journaux publiaient une dépêche annonçant que les autorités de la Grande-Bretagne n'avait jamais donné une commande de cette nature. La dépêche suivante a été publiée dans la presse du Canada, le 30 novembre dernier:

Le bureau officiel de la presse a publié la déclaration suivante, hier: